

Le 9 janvier 2001

COMMUNIQUÉ

La situation arrêtée au 5 janvier 2001 fait apparaître l'incidence de la réévaluation de fin d'année des réserves de change et des titres, effectuée le 31 décembre 2000 sur la base des cours de change et des prix des titres constatés sur les marchés le 29 décembre, conformément aux modalités retenues dans le cadre du Système Européen de Banques Centrales et en accord avec les dispositions de la convention sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change conclue le 31 mars 1999 entre l'Etat et la Banque de France.

Les avoirs en or ont été réévalués au prix de 9.420,49 euros le kilogramme d'or fin, contre 10.054,18 euros le 30 septembre 2000. Il en est résulté une moins-value de 1.916 millions d'euros, constatée au poste « Avoirs en or » de la situation et dont la contrepartie a été enregistrée en diminution du poste « Comptes de réévaluation », au passif de la situation.

La réévaluation des avoirs et engagements en devises, effectuée, pour ce qui concerne les avoirs et engagements en dollars, au cours de 0,9305 dollar pour 1 euro, contre 0,8765 dollar pour 1 euro au 30 septembre 2000, a dégagé une moins-value nette de 2.411 millions d'euros, constatée pour l'essentiel aux postes « Avoirs en devises », à l'actif de la situation, et « Engagements en devises », au passif. Cette moins-value globale est la résultante d'une moins-value de réévaluation proprement dite de 2.904 millions d'euros, dont la contrepartie a été enregistrée en diminution du poste « Comptes de réévaluation », au passif de la situation, et, à hauteur de 493 millions d'euros, de la constatation de gains de change réalisés du fait des opérations en devises effectuées pendant le trimestre, dont la contrepartie a été portée au crédit du poste « Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'Etat ».

Sur les avoirs et engagements libellés en droits de tirage spéciaux, réévalués au cours de 0,7142 DTS pour 1 euro, contre 0,6764 DTS pour 1 euro à fin septembre, il a été constaté une moins-value nette de 190 millions d'euros, retracée dans les postes « Relations avec le Fonds Monétaire International », à l'actif de la situation, et « Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux », au passif. Cette moins-value globale est la résultante d'une moins-value de réévaluation proprement dite de 219 millions d'euros, dont la contrepartie a été enregistrée en diminution du poste « Comptes de réévaluation », au passif de la situation, et, à hauteur de 29 millions d'euros, de la constatation de gains de change réalisés du fait des opérations en DTS effectuées pendant le trimestre, dont la contrepartie a été portée au crédit du poste « Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'Etat ».

En outre, les gains nets de change réalisés du fait des opérations en devises et en DTS effectuées pendant les trois premiers trimestres de l'année 2000, soit 197 millions d'euros au titre des opérations en devises et 172 millions d'euros au titre des opérations en DTS, ont également été portés au crédit du poste « Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'Etat », dont le montant s'est accru au total de 891 millions d'euros.